

Loi organique de 1983

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, croyons en l'économie, peu importe qu'il s'agisse d'un montant énorme ou d'un faible montant d'argent, et nous soutenons que notre amendement constitue un tout petit geste, mais un geste positif tout de même. Nous croyons également, monsieur le Président, que nous sommes responsables envers nos électeurs de réduire la taille du gouvernement au lieu de l'augmenter. A l'occasion de l'élection partielle tenue récemment dans Brandon-Souris, j'ai frappé à bien des portes et ai discuté sur bien des pas de porte. Bien de gens estiment que le gouvernement a pris de telles proportions qu'il échappe pour ainsi dire à tout contrôle. Je m'oppose donc pour cette raison, si ce n'est pour une autre à ce qu'on nomme quatre autres secrétaires parlementaires.

D'après moi, cette mesure prévoyant l'addition de secrétaires parlementaires et ouvrant ces fonctions aux sénateurs trahirait le principe de la responsabilité ministérielle telle que je la conçois. En effet, pour moi, l'autre endroit est actuellement, avant la réforme que nous espérons voir s'y opérer, une institution de réflexion qui peut jouer un rôle très utile par ses travaux en comité, mais qui n'a vraiment rien à voir avec la responsabilité ministérielle telle que la plupart d'entre nous la concevons.

Pour nous, la responsabilité ministérielle implique que les membres de l'exécutif se recrutent essentiellement à la Chambre des communes et rendent des comptes aux députés à la Chambre. Il importe donc au plus haut point que le gouvernement choisisse ses principaux joueurs parmi les députés. Je ne vois pas pourquoi nous devrions permettre aux sénateurs d'accéder à ces fonctions de secrétaires parlementaires. En fait, j'en arrive à la conclusion, études faites, que cela irait à l'encontre du principe de gouvernement responsable.

J'exhorte vivement les députés, y compris les ministériels, à accepter cette proposition d'amendement. Il y en a certainement quelques-uns parmi ceux-ci qui se sentent mal à l'aise à la pensée que le gouvernement ne les trouve pas suffisamment nombreux pour doter tous ces postes. Ils doivent également se sentir mal à l'aise lorsqu'ils constatent que le gouvernement dépense encore de l'argent inutilement alors que le taux de chômage et le déficit sont si élevés. Voilà pourquoi je les exhorte vivement à bloquer une partie infime mais très importante de ce projet de loi en acceptant la proposition d'amendement dont la Chambre est présentement saisie et qui vise à interdire au gouvernement d'accroître le nombre des secrétaires parlementaires et de nommer des sénateurs secrétaires parlementaires.

● (1630)

Pour le moment, nous n'avons pas besoin d'autres secrétaires parlementaires. Nous n'avons pas non plus à dépenser \$40,000 en frivolités. Et surtout nous n'avons pas besoin de sénateurs comme secrétaires parlementaires. Si le gouvernement a nommé des gens au Sénat, c'est peut-être pour des raisons équivoques, mais sûrement dans un but bien défini. J'estime que ces gens-là devraient poursuivre leur tâche et nous la nôtre. Nous n'avons que faire de cette proposition; voilà pourquoi j'exhorte les députés à appuyer cette proposition d'amendement et à s'opposer au projet du gouvernement.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, j'interviens dans le débat pour appuyer les amendements relatifs aux fonctions de secrétaires parlementaires. Je ne sais pas si, dernièrement, des députés ont jeté un coup d'œil à la liste des ministres et secrétaires parlementaires qui figure dans le *hansard* du mercredi. Je suis certain que nombre d'entre eux aimeraient voir leur nom y figurer.

Pour situer un peu ce débat, je voudrais tout d'abord nous rappeler à nous tous qui le savons déjà et peut-être à certains téléspectateurs qui regardent nos délibérations, que chaque mercredi, le *hansard* donne la liste des noms et fonctions des ministres du cabinet et des secrétaires parlementaires. Selon le *hansard* de mercredi dernier, le 19 octobre, le cabinet compte 35 membres. Et il y en aura peut-être 36 dans la liste qui figurera dans le numéro de demain. On compte par ailleurs 27 secrétaires parlementaires. Si la loi qu'on nous propose est votée sans amendement, on pourra créer de nouveaux postes de secrétaires parlementaires qui porteront leur nombre à 31 ou 32. C'est une sorte de course entre les membres du cabinet et les secrétaires parlementaires. Si les premiers sont un peu plus nombreux que les derniers, il se pourrait bien que les secrétaires parlementaires finissent par l'emporter sur les ministres. J'espère cependant que selon les méthodes utilisées au Conseil privé, ceux qui désignent les secrétaires parlementaires se rendront compte qu'un ministre ne devrait pas avoir plus d'un secrétaire parlementaire.

J'ai constaté que pas un de nos vis-à-vis n'a voulu participer au débat. Probablement parce que chacun estime qu'il pourrait bien figurer dans l'une ou l'autre liste. Être nommé secrétaire parlementaire et avoir l'occasion d'apprendre ce qui se passe dans tel ministère, c'est en quelque sorte avoir le pied à l'étrier pour devenir ministre. Pour autant que je sache, chaque ministériel est en mesure de le faire sans être secrétaire parlementaire. Chaque fois qu'un secrétaire parlementaire doit, en l'absence du ministre, se lever pour répondre à une question, il répond presque invariablement: «Je vais prendre note de la question et répondrai plus tard au député». Voilà le rôle que jouent à la Chambre des communes les secrétaires parlementaires. On pourrait bien faire installer un bouton sur le pupitre du ministre et chaque fois que ce dernier est absent, son collègue pourrait simplement presser le bouton qui mettrait en branle ce message enregistré: «En l'absence du ministre, je prends note de la question et répondrai plus tard au député». Ce procédé serait tout aussi utile puisque nous ne pouvons obtenir de réponse chaque fois que le ministre est absent.

De toute manière, je me demande si les secrétaires parlementaires devraient même pouvoir répondre aux questions posées à la Chambre. On peut supposer qu'ils exercent certaines fonctions au sein de leur ministère. On peut supposer que si le ministre est trop occupé, c'est le secrétaire parlementaire qui prend la parole à une réunion libérale de circonscription ou encore devant la Chambre de Commerce ou le club Kiwanis. Mais on peut difficilement imaginer que c'est là le genre de fonction dévolue à un secrétaire parlementaire. Ce dernier devrait avoir un rôle précis à jouer au Parlement. Pour l'instant, on nous demande d'autoriser le gouvernement à nommer d'autres secrétaires parlementaires.